

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2019-25
---	---	-----------------

SEANCE DU 29 AOÛT 2019

NOMBRE DE MEMBRES			Le 29 août 2019 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, GIRARD François , LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, CORNESSE Jean-Pierre , DESBOIS Charline, GIRARDIN Carine , MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline , MENETRIER Adrien , MORTIER Céline, PAUVERT Yohan , PAJOT Marc . Procuration : Absents : GIRARD François, CORNESSE Jean-Pierre, GIRARDIN Carine, MAURICE Roseline, MENETRIER Adrien, PAUVERT Yohan, PAJOT Marc, Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	8	

Date de la convocation
 19/08/2019
Date d'affichage
 30/08/2019

OBJET : RECONDUCTION LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

- Vu la délibération n° D2017-37 du 14 septembre 2017 relative à la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € auprès de la banque Caisse d'Epargne;
- Vu la délibération n° D2018-32 du 20 septembre 2018 relative à la reconduction de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne ;
- Considérant à ce jour l'absence des versements des soldes des subventions relatives aux travaux de l'école et le paiement des factures à venir, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de reconduire la ligne de trésorerie afin de ne pas bloquer les paiements de fin d'année.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle proposition de la banque Caisse d'épargne pour la ligne de trésorerie ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- DECIDE de souscrire la nouvelle ligne de trésorerie interactive d'un montant de 259 000 €, pour une durée d'un an, au taux T4M + marge de 0.90 et frais de dossier de 0.20% ;
- DEMANDE à Monsieur le Maire de transmettre à la banque les pièces utiles à cette démarche ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT